

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2017)
Heft:	2
Artikel:	Le toit, espace de protection de la nature : un toit? Pas seulement pour les humains ...
Autor:	Jacquat, Marcel S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-958046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le toit, espace de protection de la nature – Un toit? Pas seulement pour les humains ...

MARCEL S. JACQUAT

Biographe, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, engagé dans la protection des oiseaux et de la nature en général depuis près de 50 ans.



[ILL. 1]

Qu'il soit de tuiles ou d'éternit, traditionnel ou plat, le toit de nos maisons sert depuis toujours d'habitat à nombre d'espèces animales, parmi lesquelles les oiseaux, les chauves-souris et les insectes sont les plus nombreuses. Alors que chacun cherche à optimiser l'isolation du bâtiment dont il est responsable, ce qui est parfaitement justifié, il convient cependant de ne pas oublier que, durant des siècles, ce souci n'était que de faible importance alors que l'aération des toits était considérée comme souhaitable. Comme le dit un proverbe chinois: «celui qui ne veut rien faire trouve une excuse... mais celui qui veut faire quelque chose trouve un moyen». Dans chaque circons-

Il a fallu la crise des énergies pour que l'homme se soucie véritablement de l'efficience de l'isolation de son habitat ou de ses bâtiments industriels. En quelques années, de gros progrès ont ainsi été accomplis, dans le sens d'une plus faible empreinte écologique, mais aussi d'une économie financière.

Les effets inexorables du temps et de la météorologie

Avec les années, l'usure se marque sur tous nos bâtiments. Au niveau de la toiture, une tuile cassée ou une faîtière déplacée conduisent à l'apparition d'une lacune qui sera bientôt mise à profit par des animaux nécessitant des cavités pour leur nidification ou leur protection.

Entre toiture et maçonnerie existent souvent des espaces qui peuvent être mis à profit par la faune.

En bordure de toiture, c'est souvent au niveau de la planche de rive que se forment des espaces du fait de la durabilité limitée du matériau «bois» utilisé.

Parfois, ce sont des joints en ciment qui se dégradent, notamment sur les vieux bâtiments en pierre de taille, voire sur ceux, bien plus récents, qui ont été bâtis avec des éléments préfabriqués. Les espaces qui se forment par déformation au cours des ans entre panneaux de béton peuvent constituer des ouvertures suffisantes pour nombre d'animaux.

Les boulins, ces trous laissés dans un mur par un support d'échafaudage quand ce ne sont pas des ouvertures pratiquées spécialement dans un colombier pour donner passage aux pigeons, sont des lieux très appréciés.

Avec une meilleure isolation: moins de fissures et de trous non contrôlés!

Améliorer l'isolation implique l'utilisation de matériaux à bon coefficient sur une construction qui le permet, ce qui n'est pas toujours le cas en fonction des structures architecturales complexes et tarabiscotées (décor sculptés, créneaux, etc.) communes au tournant des années 1880–1920.

De manière générale, cependant, on cherche à éliminer toutes les fissures, les fentes, les trous qui sont autant de sites favorables à la faune.

La couverture des murs en pierre de taille ou en briques, qui présentent de nombreux interstices, allant même en augmentant avec l'âge des constructions, est une mesure néfaste au regard de la protection de la nature, même si elle est favorable globalement au niveau énergétique. Heureusement, d'élegantes solutions de remplacement ont été développées et feront plus loin l'objet de propositions idoines.

Quelques espèces concernées

Selon leur structure et leurs défauts, les toitures et façades, les murs anciens aussi, peuvent abriter un grand nombre d'espèces animales.

Sur les poutraisons qui dépassent de la charpente, merle noir, rougequeue noir, faucon crécerelle peuvent bâtrir leur nid.

A la limite toiture-maçonnerie, ce sont les hirondelles de fenêtre qui viennent coller les matériaux dont elles feront leur nid, avec quelques inconvénients parfois au niveau de leurs fientes qui peuvent salir la façade. Une planchette de 30 à 40 cm de large, placée 60 cm en dessous des nids, afin que l'accès au nid reste bien dégagé, permet d'éviter ces salissures.

Une quelconque fente, une fissure ou un espace entre des tuiles peuvent aussi profiter à des mésanges charbonnières, bleues ou noires.

Sous les tuiles, ce sont essentiellement le martinet noir, le moineau domestique, plus rarement la bergeronnette grise et le grimpereau des jardins qui trouvent de quoi établir leur nid, qui n'est pérenne que pour le martinet noir. Ce dernier utilise en effet le même endroit durant de très nombreuses années, aussi longtemps qu'il n'est pas dérangé. Chaque printemps, il y revient sans se tromper, malgré les milliers de kilomètres parcourus lors de sa migration vers le sud de l'Afrique!

L'effraie des clochers, la chouette hulotte, le choucas des tours et (malheureusement aussi!) le pigeon domestique peuvent profiter des plus grands trous qui naissent d'un entretien défaillant de la toiture ou des façades.



[ILL. 2] Tout en haut, nichoirs intégrés dans l'isolation. (Photo: Marcel S. Jacquat)

[ILL. 3] Trois nichoirs bien intégrés au bâtiment. (Photo: Marcel S. Jacquat)

Outre les oiseaux, plusieurs espèces de chauves-souris, le loir, la fouine parmi les mammifères, les guêpes, guêpes maçonneuses, abeilles sauvages parmi les insectes peuvent trouver de quoi se loger dans des toitures tant que leur isolation n'est pas parfaite. Il arrive fréquemment que les caissons de stores soient aussi utilisés.

Comment favoriser harmonieusement une cohabitation de la faune sauvage avec l'humain?

L'expérience montre que bien souvent les habitants d'une maison ignorent que leur bâtiment abrite des sites propices aux animaux. Il faut que le va-et-vient des parents nourriciers soit particulièrement fréquent, comme par exemple chez les rougequeues noirs ou les merles, pour que le phénomène soit observé.

D'autre part, les gens du bâtiment ne sont pas toujours attentifs à la présence de nids (souvent peu visibles) dans les toitures ou les façades. Le manque d'informations à ce sujet, mais aussi la discréction avec laquelle certaines espèces peuvent s'installer et nicher explique en partie cette méconnaissance. Cela peut conduire à des infractions à la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, art. 17, Décrets, ou à l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, art. 20, Protection des espèces. Ces dispositions traitent notamment à la destruction de nids ou de sites de nidification, événements fréquents lors de rénovations.

Quelques possibilités de remplacement de sites de nidification

Au vu de la protection légale absolue dont jouissent oiseaux et chauves-souris, il est indispensable de prendre les mesures nécessaires à leur sauvegarde, en pensant aussi que certaines espèces sont tellement inféodées aux constructions humaines qu'on ne les trouve pratiquement plus dans des structures naturelles. C'est particulièrement vrai pour le martin noir, le martin à ventre blanc et le moineau domestique. De ce fait, toute démolition, réfection de façade, remplacement de toiture peuvent avoir des incidences fâcheuses sur les populations nicheuses, alors que des mesures simples peuvent favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la faune! Il y a de plus un réel plaisir à voir virevolter des oiseaux ou des chauves-souris autour de son habitat et à observer leur comportement, voire à écouter leurs cris ou chants.

Voici quelques suggestions susceptibles de contribuer à la protection de la nature:

1. Tuiles d'aération

L'installation de tuiles d'aération, en ayant soin d'en enlever le grillage en terre ou métallique qui ferait obstacle, est une solution élégante pour ménager l'accès à la sous-toiture pour les martinets noirs.

2. Trou d'accès (ovale de 3 cm de haut, 6 à 7 cm de large pour les martinets noirs) dans la planche de rive, pour autant qu'un lambris sous-jacent permette aux oiseaux d'y nicher.

3. Nichoirs intégrés à l'isolation périphérique (type Schwegler 1 A, réf. 00 729/2), en béton de bois. Se prêtent parfaitement à l'intégration dans une isolation de 15 cm minimum.

4. Nichoirs extérieurs, en bois ou béton de fibres végétales, fixés sous le lambris ou contre la façade, peints en accord avec celle-ci ou laissés bruts. En fonction des quelques espèces nicheuses en cavité que l'on veut favoriser, la construction est différente. La largeur de l'avant-toit implique une adaptation des nichoirs pour les martinets, qui seront en longueur lorsque la place est suffisante ou en largeur dans le cas contraire.

5. Pour les hirondelles de fenêtre existent des nichoirs artificiels en béton de sciure, bien acceptés par ces jolis oiseaux. Cette solution est particulièrement recommandée lorsqu'une maison abritant une colonie d'hirondelles doit être démolie et

qu'il faut remplacer des nids naturels. Cela peut se faire sur un autre bâtiment proche ou sur la nouvelle construction, avec le risque d'un abandon momentané du site durant les travaux. 6. Dans le cas de travaux durables (notamment entre mai et août), il convient de placer assez tôt des nichoirs temporaires sur les échafaudages lorsqu'une colonie de martinets a été détruite dans la toiture démontée. L'expérience prouve l'efficacité de cette mesure.

Les ornithologues et autres naturalistes expérimentés vous aideront volontiers dans vos démarches (cf. contacts).

À Zurich, chaque réfection, rénovation, construction, démolition doit faire l'objet d'une analyse par une personne spécialement affectée à cet examen dont dépend l'autorisation des travaux. Les populations de martinets y sont ainsi protégées, voire encouragées par la multiplication des mesures prises en leur faveur. Un exemple à suivre!

CONTACTS

Martinets: marcel.jacquat@bluewin.ch

Chauves-souris: chauvessouris.mhng@ville-ge.ch

Insectes: les services d'hygiène des différentes localités

RÉFÉRENCES

Scholl Iris: *Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc – Informations pratiques relatives aux constructions* – Ed. VerOek, 8610 Uster & Protection des Martinets-COMONE, 2300 La Chaux-de-Fonds, 2^e éd. revue et corrigée, 2016 – 36 p., 50 ill.

Genton Bernard et Marcel S. Jacquat: *Martinet noir entre ciel et pierre* – Editions de la Girafe, mhnc, La Chaux-de-Fonds, 2^e éd., 2016 – 192 p., 147 ill. – ISBN 2-88423-076-9. mhnc@ne.ch

Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland e. V.: *Wärme-sanierung und Artenschutz an Gebäuden*, Bund Region Hannover, 2011, 16 p. ill.

Protection des oiseaux et de la nature – Catalogue Schwegler No 72 – Cette entreprise fabrique et fournit de nombreux types de nichoirs et d'aides à la faune sauvage. Représentation en Suisse: Küpfer & Gäumann, Murtenstrasse 326, 3027 Bern/Bethlehem, info@kuepfer-gaeumann.ch

ZUSAMMENFASSUNG Das Dach, Ort des Naturschutzes – Ein Dach? Nicht nur für Menschen ...

Ein chinesisches Sprichwort sagt: «Wer nichts tun will, findet eine Ausrede... aber wer etwas tun will, findet einen Weg.» Dasselbe gilt im vorliegenden Fall der Dächer als Orte des Naturschutzes. Ungeachtet der Umstände und im Sinne der zu beachtenden Gesetze können immer elegante und punkto Arbeitsaufwand kostengünstige Lösungen gefunden werden. Vor allem, wenn man die bereits montierten Gerüste benutzen kann, sind keine grossen technischen Mittel notwendig. Bei Neubauten können Ingenieure, Architekten und Handwerker gegenüber der Natur eine positive Vorgehensweise anstreben und durch einfache Massnahmen im Dach, im Unterdach oder an der Fassade den Nestbau fördern oder auch das Überwinteren von zahlreichen interessanten Tierarten, die Aufmerksamkeit verdienen.

Es ist schön, das Beispiel der Stadt Zürich anführen zu können, wo jede Sanierung und Renovierung, jeder Neubau und Abruch Gegenstand einer Analyse durch eine speziell dafür bestimmte Person ist, und wo die Baubewilligung auch von dieser Untersuchung abhängig ist. So ist die Population der Mauersegler in dieser Stadt geschützt, ja sie wird sogar gefördert, dank vermehrter unterstützender Massnahmen.

Solche Untermieter bei sich zu haben, heißtt, zu ihrem Schutz beizutragen. Sie auch noch beobachten zu können, ist faszinierend und beglückend. Ornithologen und andere Naturforscher werden Ihnen bei Ihrem Unterfangen gerne behilflich sein.